LE LAVAGE DES LAINES
et les sous-produits qui en dérivent par P. COGNET, ouvrage en 2 volumes. 16 francs. En vente en nos Librairies.

Journal de Roubaix

ENCRES ACME
pour bien écrire
en Vente dans les Librairies du "Journal de Roubaix"
71, Grande-Rue, 73 ROUBAIX
33, rue Carnot, 33 TOURCOING

Cinquante-sixième année. — N° 61 ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix JEUDI 2 MARS 1911.

ABONNEMENTS & ANNONCES
A ROUBAIX..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON..... Chez M. Henri Lorenge, rue de la Station.
A TOURNAI..... Chez M. Verdière, 23, rue Saurdon Saint-Jacques.
A PARIS ET A BRUXELLES Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Télép. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes. . . . . Trois mois.. 5 francs; Six mois.... 9 —; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Le Logis salubre

A PROPOS DU RECENSEMENT

Le Conseil supérieur des habitations à bon marché a eu l'excellente idée de profiter du recensement pour établir une sorte d'état général du logement en France, avec indication des logements surpeuplés ou insuffisamment salubres. Pour arriver à son but, il s'est adressé au ministre de l'intérieur de qui il relève.

Celui-ci, frappé de l'intérêt de cette proposition et du parti pratique à en tirer au point de vue hygiénique général, s'est concerté avec son collègue du Travail et a adressé aux préfets une circulaire leur prescrivant notamment de faire remplir par les agents recenseurs, dans toutes les villes de plus de 5.000 habitants, un tableau mentionnant la composition de chaque maison, les logements destinés à l'habitation, avec le nombre de locataires pour chacun d'eux, ainsi que le nombre de pièces de chaque logement.

D'autre part, les feuilles dites de ménage et que doivent remplir les chefs de famille, indiqueront le nombre de pièces destinées à l'habitation des membres du ménage.

Une fois remplis, les tableaux relatifs aux maisons seront détachés, classés à part et *conservés à la mairie* pour y être immédiatement, par les soins de l'agent recenseur, l'objet d'un dépouillement spécial, dont les résultats, consignés sur un état *ad hoc*, seront adressés, par l'entremise des préfets, au ministère du travail.

Cet état fournira au gouvernement une situation statistique d'ensemble qui lui donnera des éléments positifs sur l'étendue du mal à combattre et, pour les mesures législatives de préservation de la santé publique à proposer au Parlement, une base d'ordre général, tandis que, d'autre part, les tableaux spéciaux à chaque ville, déposés et conservés à la mairie, éclaireront les municipalités sur les dispositions de police sanitaire à prendre d'urgence ou progressivement, suivant le danger révélé, pour améliorer, dans la mesure légale de leur pouvoir, l'état hygiénique de la commune.

Car il n'y a plus aujourd'hui à la discuter, il est établi de science certaine que la santé publique, comme la santé de l'individu, est liée étroitement à la salubrité du logement et que les 5/6e des maladies épidémiques ont leur foyer original dans la multiplicité des logements insalubres.

Trop de taudis! Nos pères s'en contentaient bien et de pires. C'est vrai, mais aussi quelles coupes sombres faisaient de leur temps, dans l'humanité, ces terribles épidémies, dont les premiers progrès de l'hygiène nous ont immunisés! Ils ne connaissaient pas les microbes et ne s'en portaient pas plus mal, dit-on encore. Mais s'ils ne les connaissaient pas, les microbes, qui n'ont pas été créés et mis au monde spécialement pour mettre à l'épreuve la pauvre humanité souffrante contemporaine, n'en existaient pas moins et n'en accomplissaient pas moins leur rôle clandestin de démolisseurs. L'organisme de nos pères leur offrait même un foyer de culture bien autrement intensif que celui que leur fournit le nôtre. Vertu de l'hygiène! La moyenne de la durée de la vie humaine est plus prolongée qu'elle ne l'était jadis et cependant ceux qui nous ont précédés dans la vie et qui nous l'ont donnée n'étaient pas soumis à l'usure d'organisme, à l'ébranlement, aux trépidations auxquels nos nerfs et notre cerveau sont en proie par suite de cette lutte tous les jours plus fiévreuse d'une existence compliquée de besoins artificiels aussi impérieux dans leur satisfaction que les besoins naturels. Mais ils respiraient dans des conditions de milieu et d'ambiance encore plus délétères que celle où nous nous agitons. Placés dans ces mêmes conditions d'empoisonnement et faits comme nous le sommes, nous résisterions moins bien qu'eux aux atteintes de la mort et néanmoins, tout détraqués que nous soyons, nous opposons plus de résistance. Que serait-ce donc si nous demandions à l'hygiène toute la sauvegarde qu'elle tient encore en réserve à notre disposition!

Toute l'hygiène préventive des maladies microbiennes et en particulier de la tuberculose, la grande faucheuse contemporaine, est dans cet axiome : c'est le logis malsain et triste, sans air, sans propreté et sans soleil qui fait l'homme malade. Faire pénétrer l'air et la lumière dans l'habitation, donner à l'habitant le goût et le besoin du net et du clair, toute la question est là.

Depuis des siècles, Santiago et la Havane, villes de formation et de tempérament espagnols, étaient des foyers de fièvre jaune. A peine maître de Cuba, les Américains décrètent la suppression de la fièvre jaune. Ah! ils ne s'amusent pas à des enquêtes *de commodo et incommodo!* Ils divisent la ville par sections; chaque section est livrée à une escouade sanitaire. Les maisons sont scrutées de haut en bas, dans les moindres recoins. Celles qui sont en état irrémédiable sont jetées par terre et le feu purificateur y passe. Celles qui peuvent être transformées sont désinfectées à fond, on en refait les plafonds et les planchers, on y installe des water-closets et le tout à l'égoût et on y rappelle l'habitant. Deux ans après ce courant d'air et ce coup de balai, il n'y eut plus de fièvre jaune à Santiago, ni à la Havane.

Les Anglo-Saxons sont nos maîtres en bien des points qui touchent à la santé publique et même morale de l'individu et de la famille. Ils ont, par ailleurs, leurs défauts et nous ne sommes pas sans avantages sur eux, pour l'hygiène privée et publique, nous n'avons qu'à suivre leurs leçons.

De toutes les nations d'Europe, seule l'Angleterre compte à son actif des succès incontestables dans la lutte contre la tuberculose. En moins d'un demi-siècle, elle a réduit chez elle la mortalité tuberculeuse de 33 0/0. Et c'est par la seule hygiène de la maison propre, aérée et ensoleillée, du moins autant que le ciel embrumé du pays — difficulté de plus — le permet. C'est la maison peu élevée, aussi ouverte que possible à l'air et à la lumière, isolée dans un coin de verdure, qui, avec l'eau et le savon, nous délivrera de la tuberculose.

Le taudis est l'antichambre de l'hôpital. Il est aussi l'agent provocateur du cabaret, tandis que le logis salubre, gai rien que par la netteté, par la lumière et par le soleil, on ne tarde pas à vouloir plaisant par sa disposition intérieure, en est l'ennemi à peu près irréconciliable.

Georges ROCHER.

BULLETIN

1er mars.

M. Monis n'a pas encore réussi à former le nouveau ministère. MM. Berteaux, Delcassé, Caillaux et Cruppi font partie de la nouvelle combinaison. MM. Poincaré, Ribot et de Selves ont refusé le portefeuille qu'on leur offrait.

***

Les obsèques du général Brun ont eu lieu mercredi à Marmande, au milieu d'une nombreuse affluence.

***

Les relations entre l'Espagne et le Vatican sont à nouveau très tendues en raison des projets de M. Canalejas contre les congrégations.

***

L'Allemand Jentrech, auteur de l'assassinat commis à bord du Cordoba, a été arrêté à Valenciennes. Il a fait des aveux.

INFORMATIONS

La succession de M. Jonnart

Paris, 1er mars. — Le bruit a couru, au Sénat, que M. Th. Girard serait nommé gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. Jonnart. Mais d'autres personnes, qui se prétendent bien informées, démentent cette nouvelle et assurent que la succession de M. Jonnart serait promise à M. Alapetite. M. Huart serait alors nommé résident à Tunis.

Le cas de Lucien Lacour

Paris, 1er mars. — En réponse à la demande d'interpellation de M. de Ramel, au sujet du régime pénitentiaire appliqué à Lucien Lacour, M. Briand confirme qu'il a donné des ordres nécessaires pour que Lacour fut admis au bénéfice individuel de tous les avantages du régime politique.

Le conseil judiciaire de M. Claude Casimir-Perier

Paris, 1er mars. — La première chambre du tribunal civil, à la demande de Mme veuve Casimir-Perier, a pourvu d'un conseil judiciaire M. Claude Casimir-Perier.

Un crime de lèse-majesté

Berlin, 1er mars. — Le 25 février dernier, à l'occasion des fêtes anniversaires du prince régent de Bavière, le professeur Rezzel, de l'Université de Wurzbourg, fit dans son discours sur l'Empereur, une très vive critique de la personnalité de Guillaume II. On assure que l'incident aura des suites.

Un assaut de boxe mortel

Philadelphie, 1er mars. — Au cours d'un assaut de boxe, Kam a brisé le crâne de Gardiner, qui est mort à l'hôpital.

M. Goude contre la « Dépêche de Brest »

Brest, 1er mars. — M. Goude, socialiste unifié, député de Brest, avait assigné le gérant de la « Dépêche de Brest », à raison d'articles publiés par ce journal et jugés par lui injurieux et diffamatoires.

Après plaidoiries de Me José Théry et Ernest Lafont, le tribunal a estimé que l'article avait pour but de renseigner le corps électoral, que les injures que y étaient contenues avaient été provoquées et écartant le chef d'injures, il a condamné le gérant de la « Dépêche de Brest » à 16 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts pour diffamation.

Les insertions réclamées par M. Goude ont été refusées.

Choses et Autres

Dans les couloirs :

— M. Monis vient d'être appelé à l'Elysée...

— Pour une commande !...

***

— C'est la première fois qu'un futur président du Conseil commence ses démarches un mardi-gras.

— Bonne raison pour déguiser ses intentions.

Rien n'est plus bête que la pose, elle va directement contre son but qui est d'escroquer l'admiration.

Louis VEUILLOT.

ENFIN !

Les ensevelis de Berville sont sauvés

Rouen, 1er mars. — Les marneurs ensevelis à Berville, ont été retirés vivants de la marnière. Ils sont restés cinq jours, sans boire ni manger, dans l'obscurité.

UN SCANDALE A BERLIN

LE PRÉFET DE POLICE COMPROMIS

Berlin, 1er mars. — Selon la « Frankfurter Zeitung », le préfet de police de Berlin, M. de Jagow, l'ennemi juré des socialistes, aurait écrit à une actrice pour lui demander, sous le prétexte de ses fonctions de censeur de théâtre, un rendez-vous. Le mari de l'actrice, le célèbre marchand de tableaux Cassirer, jugea la lettre offensante. L'affaire fait grand bruit à Berlin.

LE SERMENT ANTIMODERNISTE AU REICHSTAG ALLEMAND

Berlin, 1er mars. — Répondant aux déclarations du ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique à la Commission du budget de la Chambre prussienne sur le serment antimoderniste, un député du centre a défendu l'encyclique «Motu proprio», en déclarant qu'elle ne contenait aucune doctrine moderniste qui a sévi en France et en Italie.

M. Edouard Drumont victime d'un accident

Paris, 1er mars. — M. Drumont, directeur de la *Libre Parole*, a été, cette nuit, victime d'un accident qui, espère-t-on, n'aura pas de suites graves.

Vers minuit et demi, ayant terminé son travail, il venait d'éteindre l'électricité et quittait son cabinet pour passer dans sa chambre à coucher. Trompé par l'obscurité, il s'orienta mal dans l'antichambre, et au lieu d'ouvrir la porte de sa chambre, il ouvrit la porte donnant sur le palier. Il fit ainsi quelques pas sur le tapis. Soudain, le pied lui manqua, et il tomba dans l'escalier.

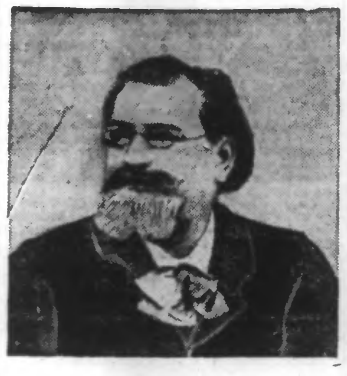

M. EDOUARD DRUMONT

Des domestiques accoururent au bruit, relevèrent M. Drumont, qui n'avait pas perdu connaissance, et le transportèrent sur son lit.

Les médecins appelés à lui donner des soins n'ont pas constaté de fracture, mais de sérieuses contusions sur tout le corps.

La Mort du général Brun

IMPOSANTES FUNÉRAILLES A MARMANDE

Marmande, 1er mars. — Les obsèques du général Brun ont été célébrées ce matin au milieu d'une affluence considérable. L'ancien ministre de la guerre était très connu et très estimé dans toute la région.

A Marmande, en effet, nombreux sont encore ceux qui l'ont connu dans sa prime jeunesse et qui ont été ses condisciples.

Le train amenant le cercueil du général Brun entre en gare un peu avant neuf heures.

Les cloches de l'église Notre-Dame sonnent à toutes volées.

Dans la vaste cour de la gare, un service d'ordre est organisé. Les corps constitués, les sociétés, les troupes chargées de rendre les honneurs sont placés dans l'ordre indiqué par le commandant Dupont, de l'état-major général de l'armée, chargé du protocole de la cérémonie.

Aussitôt après l'arrivée du train, le cercueil est conduit dans la chapelle ardente aménagée dans une des salles d'attente.

C'est là que les honneurs militaires sont rendus par un détachement du 20e régiment d'infanterie, ayant à sa tête le colonel Chiché, avec le drapeau et la musique.

Le cortège se forme après pour se rendre à l'église Notre-Dame.

On remarque le lieutenant-colonel Guise, représentant le président de la République; le général Ebener, représentant le président du Conseil; tous les membres du cabinet du ministre, les sénateurs, députés, conseil général, cour d'appel, généraux de division, corps académique, généraux de brigade, sous-préfet, Conseil municipal de Marmande, les maires, etc., etc...

Le cortège s'étend sur un parcours de plus de deux kilomètres.

Le deuil était conduit par M. Jean Brun. En tête des assistants venait M. Jean Lanes, gendre du président de la République.

Une foule considérable était massée sur les quais de la gare et le long des rues où a passé le cortège.

La cérémonie religieuse a pris fin à onze heures et demie; le corps a été conduit alors au cimetière, où deux discours ont été prononcés par le maire et par le général Plagnol.

Le docteur Courret, maire de Marmande, a dit :

« La simplicité, la bonté souriante étaient les qualités maîtresses de celui que les amis de Marmande appelaient entre eux avec une déférente sympathie : le général.

» Sa modestie et sa haute valeur évoquaient pour nous une autre grande figure de l'armée française, celle du général Drouot.

» Le général Brun avait demandé le commandement de la brigade natale de Drouot, et il semble que ces deux hommes se soient appelés à travers le siècle, eux qui, issus d'origines modestes, sympathisent les plus nobles aspirations du vaillant peuple de France. »

Après les deux discours, du maire de Marmande et du général commandant le 17e corps d'armée, ont également pris la parole : MM. Georges Leygues, député de Villeneuve-sur-Lot, et M. Dauzon, ancien député, président du Conseil général de Lot-et-Garonne.

DANS LE SUD-ORANAIS

LE CALME REGNE

Colomb-Béchar, 1er mars. — Le détachement de tirailleurs sénégalais qui opérait sous les ordres du lieutenant Ducrocq, dans la vallée de la Saoura, à 200 kilomètres plus au Sud, en plein désert, vient de rentrer à Colomb-Bechar, après une absence de plus de deux mois.

La sécurité paraît rétablie dans la région. Nos sénégalais, qui avaient eu à supporter, il y a quelques mois, des chaleurs de 45° à l'ombre, ont dû endurer, en rase campagne, des froids exceptionnels de 5° au-dessus de zéro.

Ils sont tous rentrés au camp en bonne santé et pleins d'entrain.

Molière

La Ve conférence de M. Maurice Donnay

Paris, 1er mars. — M. Maurice Donnay a donné aujourd'hui sa cinquième conférence sur Molière.

Il a entretenu ses auditeurs du *Mariage forcé*, comédie ballet représentée pour la première fois en 1664, et dans laquelle figurait le roi Louis XIV en danseur égyptien, et des *Plaisirs de l'île enchantée*, écrite à la demande expresse de Louis XIV qui avait alors deux passions : Mlle de la Vallière et Versailles.

Molière jouait le rôle d'un plaisant de cour, d'un bouffon, et sa femme Armande Béjart faisait la charmante princesse d'Elide. Elle était jeune et, à la scène, très jolie, adroite et fine comédienne, chanteuse et danseuse charmante. Elle eut un grand succès de femme et de comédienne, et fut aussitôt très courtisée. Et ceci amène le spirituel conférencier à dire pourquoi, selon lui, les comédiennes exercent « sur la plupart des hommes, qui les croient d'une autre essence que la plupart des femmes », un attrait singulier, dont nous avons tant de preuves, et de si éclatantes.

Les chercheurs qui ont creusé ce sujet des possibles aventures galantes d'Armande Béjart pensent que c'est à la suite de son succès dans *La Princesse d'Elide* que commencèrent ses grandes coquetteries. M. Maurice Donnay imagine qu'Armande Béjart — qui a vingt-quatre ans, qui est mariée à un homme de quarante-deux ans, déjà malade et, parce qu'il ne se sent pas aimé de la façon qu'il voudrait, jaloux, grondeur, insupportable — a bien pu se laisser conter fleurette par quelque jeune et beau seigneur, dont l'atmosphère de volupté que dégageaient ces fêtes, où tout parlait d'amour, aura favorisé les entreprises galantes. « Armande, dit-il, voit des couples passer, des intrigues se nouer, se dénouer, s'enchevêtrer : c'est une sorte de fureur de briller, d'aimer, de jouer et de se divertir. Au-dessus de toutes ces liaisons, de toutes ces passades, c'est le fol amour de Louis XIV pour La Vallière, l'amour royal, l'adultère soleil et qui n'excite que l'admiration, l'envie et la complaisance. Joignez à cela un printemps de l'Ile-de-France, la musique de Lulli, des crépuscules épuisants, il y a telle heure où, sentimentalement, Armande est pour rien et, si elle tombe, c'est sur le plus beau lit de circonstances atténuantes. » Mais ce ne sont que des hypothèses.

Le *Tartuffe* ou l'*Imposteur* suivit. Quelques personnes pieuses, parmi lesquelles la reine-mère, remontèrent au roi que Molière en ne distinguant pas assez le vrai du faux dévot avait écrit une pièce injurieuse à la religion et les représentations cessèrent.

Molière fit alors jouer *Don Juan*. M. Maurice Donnay analyse les différents ouvrages dramatiques parus antérieurement à celui de Molière et les compare, en critique et en homme de théâtre, au *Don Juan* de Molière, montrant les transformations qu'il a fait subir à cette figure de séducteur et d'impie, signalant leurs ressemblances et leurs différences, il fait la synthèse du personnage, que Molière put composer d'après les types nombreux et variés de tombeurs de la vertu des femmes et de « libertins » que, sans se déranger, il pouvait observer sur place dans le monde de la Cour, au Louvre, à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Versailles.

M. Maurice Donnay a conclu par ce portrait du Don Juan actuel :

Tel qu'il est, quand on le dépouille de la littérature où il se plaît à s'envelopper : « Qu'il soit athée, cela ne le singularise guère aujourd'hui mais qu'il soit impie à la souffrance des autres, c'est plus grave. Il n'y a plus que les écoliers pour fixer sur lui leurs yeux ardents. Cet orgueilleux, cet égoïste forcené, cet individualiste exaspéré, ce jouisseur effréné, ce méchant passionné, il a beau se réclamer de Nietzsche, qu'il n'a pas compris d'ailleurs, le voilà qui entre dans le domaine de la pathologie; c'est le marquis de la; c'est un candidat à la paralysie générale.

Les Commissions Scolaires à la Commission de l'Enseignement

Paris, 1er mars. — La commission de l'enseignement s'est réunie ce matin. Après avoir rappelé qu'elle avait adopté, dans sa dernière séance, les premières lignes du texte de M. Bouffandeau, ainsi conçues : « Des commissions cantonales, composées du juge de paix, président l'inspecteur primaire, membre de droit... », le président a mis aux voix la suite du texte.

Les mots « de deux délégués cantonaux, désignés par leurs collègues du canton » ont été adoptés, après rejet des amendements de MM. de Montebello et Lefas, tendant à faire désigner autrement les délégués cantonaux.

La commission a adopté ensuite les mots « de deux instituteurs ou institutrices en exercice ou en retraite, désignés par leurs collègues du canton ».

Elle a ensuite adopté un amendement de M. Verlot, repris par MM. Groussau et Lefas, et ainsi conçu : « Le maire ou l'adjoint de la commune aura voix consultative ».

Les derniers mots « avec voix consultative seulement », n'ont été adoptés que par 8 voix contre 7.

La commission a repoussé ensuite divers amendements tendant à porter à quatre le nombre de pères ou mères de famille qui feront partie de la commission scolaire cantonale et à désigner deux d'entre eux dans la commune intéressée.

Elle a adopté le texte suivant : « Deux pères ou mères fréquentant l'école publique désignés par l'inspection d'académie sur une liste dressée par les conseils municipaux à raison de deux par commune ».

M. Théodore Reinach a demandé que les pères ou mères de famille fussent désignés par le sort sur la liste dressée par les conseils municipaux. Il a fait observer que si l'on veut donner des représentants aux familles, on ne peut pas les faires choisir par l'inspecteur d'académie. Son amendement n'a été repoussé que par 7 voix contre 7, à égalité de voix.

COLLISION DE TRAINS EN RUSSIE

Deux morts. - Dix-huit blessés

Moscou, 1er mars. — Deux trains de marchandises sont entrés en collision en gare de Edebalcewo, gouvernement d'Ekaterinoslaw.

Deux personnes furent tuées et onze blessées. 18 wagons sont détruits.

Le feu détruit un faubourg de Constantinople

Contantinople, 1er mars. — Un violent incendie a éclaté à Kusgundschuk, dans le faubourg de Constantinople.

Ce quartier, presque tout entier, a été détruit par les flammes.

Kusgundschuk consiste principalement en villas construites en bois. Les pompiers ne réussirent que tard à se rendre maîtres du feu.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Le Ministère Monis était constitué

MAIS LA PREMIÈRE RÉUNION ♦ A RÉVÉLÉ UN DÉSACCORD ♦

LES POURPARLERS DE LA JOURNÉE DE MERCREDI ABOUTISSENT A L'ÉCHEC D'UNE COMBINAISON QU'ON CROYAIT FAITE. -- LES REFUS LE PROGRAMME MINISTÉRIEL

Paris, 1er mars. — *M. Monis avait réussi à constituer son ministère dans la soirée.*

Voici la composition du nouveau cabinet, qui avait été soumise au Président de la République :

Intérieur.....	MM. **MONIS**, sénat. ;
Justice.....	**JEANNENEY** ;
Affaires étrangères...	**CRUPPI** ;
Finances.....	**CAILLAUX** ;
Guerre.....	**BERTEAUX** ;
Marine.....	**DELCASSÉ** ;
Commerce.....	**POIRIER** ;
Travaux Publics.....	**Ch. DUMONT** ;
Instruction Publique.	**STEEG** ;
Agriculture.....	**MASSE** ;
Colonies.....	**MESSIMY** ;
Travail.....	**Paul BONCOUR**.

SOUS-SECRÉTAIRES D'ETAT

Intérieur.....	MM. **Emile Constant** ;
Beaux-Arts.....	**Dujardin-Beaumetz** ;
Cultes.....	**Malvy** ;
Postes.....	**Chaumet**.

L'échec de la combinaison

Mais dès la première réunion des futurs ministres, tout a craqué, ainsi qu'il en résulte de la dépêche suivante :

Paris, 1er mars. — **La réunion des nouveaux ministres n'a pas révélé un accord parfait.**

MM. Jeanneney et Poirier refusent d'entrer dans la combinaison.

On a téléphoné à un personnage qui est actuellement en province, pour remplacer M. Jeanneney, mais on ignore que M. Poirier serait remplacé par M. Pams.

L'acceptation de M. Messimy est maintenant problématique. Rien en tous cas ne sera décidé ce soir, pour les sous-secrétariats.

LA JOURNÉE DE MERCREDI

Voici les préliminaires qui ont abouti à un échec de cette combinaison :

Paris, 1er mars, 2 h. 30. — M. Monis est allé ce matin chez M. Léon Bourgeois. Ce dernier étant absent de Paris, M. Monis a laissé sa carte. Il s'est rendu ensuite chez M. Ribot qui n'a pas accepté le portefeuille des affaires étrangères. M. Monis est allé ensuite chez M. Poincaré pour lui offrir le portefeuille que M. Ribot venait de refuser. M. Poincaré a tenu à avoir d'abord quelques précisions sur le programme du nouveau cabinet. Il a demandé notamment quel serait le titulaire du portefeuille des finances, puis il a ajourné sa réponse à aujourd'hui deux heures. M. Monis s'est rendu chez M. Caillaux qui lui a déclaré qu'il n'acceptait que le portefeuille des finances. M. Monis lui a dit que c'était justement ce ministère qu'il venait lui offrir. Le concours de M. Caillaux est donc ferme.

Chez M. Berteaux, M. Monis a trouvé réunis MM. Delcassé, Steeg, qui doit avoir l'instruction publique, et Emile Constant. M. Paul Boncour est venu un instant chez M. Berteaux. A sa sortie, il nous dit qu'on lui a offert le portefeuille du travail. Il a répondu qu'il n'accepterait pas avant que M. Viviani, dont l'acceptation, paraît douteuse ait été pressenti. Au cas où M. Viviani, refuserait, M. Paul Boncour accepterait ce ministère.

Ajoutons que M. Viviani, officieusement pressenti, a laissé prévoir son refus qu'il motive par des considérations personnelles sans caractère politique. On affirme que M. Dujardin-Beaumetz, sur la prière instante de M. Fallières, conserverait le sous-secrétaire des Beaux-Arts.

M. Berteaux nous a dit que si la question des affaires étrangères recevait une solution cet après-midi, le ministère serait sûrement constitué ce soir. A défaut de M. Poincaré, c'est à M. Develle, sénateur de la Meuse, ancien ministre des affaires étrangères, que les affaires étrangères seraient offertes.

A 10 heures 45, M. Monis est allé chez M Fallières, qu'il a mis ou courant de ses démarches. Il y retournera à la fin de l'après-midi.

La liste de la matinée

En somme, à l'heure actuelle, la combinaison se présente comme suit :

Présidence du conseil, Intérieur : M. Monis, avec M. Emile Constant comme sous-secrétaire d'Etat.

Affaires étrangères : MM. Poincaré ou Develle.

Justice : MM. Cruppi, Jeanneney ou Develle.

Finances : M. Caillaux.

Guerre : M. Berteaux.

Marine : M. Delcassé.

Travaux publics : MM. Cruppi, Jeanneney ou Lebrun.

Instruction publique : MM. Steeg ou Cruppi.

Commerce : MM. Renoult ou Pams.

Agriculture : MM. Masse ou Ferdinand David.

Colonies : MM. Steeg ou Lebrun.

Travail : M. Paul Boncour.

Une note officieuse

Paris, 1er mars. — A deux heures de l'après midi, on communique la note officieuse suivante :

M. Monis a continué ce matin, ses démarches en vue de la constitution du nouveau cabinet. Il s'est rendu tout d'abord chez M. Ribot qu'il a pressenti pour le portefeuille des Affaires étrangères. Tout en se montrant très touché par la démarche de M. Monis, le sénateur du Pas-de-Calais a cru devoir décliner, pour des raisons de convenance personnelle, les offres qui lui étaient faites. M. Monis s'est rendu ensuite chez M. Poincaré, il lui a exprimé le désir de le voir prendre la direction du ministère des affaires étrangères. M. Poincaré a remercié M. Monis d'avoir bien voulu songer à lui demander son concours. Il lui donnera une réponse définitive au cours d'une entrevue qui aura lieu cet après-midi.

Puis M. Monis a vu à 10 heures 45, le Président de la République, dans une conversation qui s'est prolongée pendant près d'une heure. Il a mis le chef de l'Etat au courant de ses pourparlers.

En quittant l'Elysée, M. Monis a été offrir à M. Caillaux le portefeuille des finances. M. Caillaux a accepté.

A une heure, M. Monis est retourné chez M. Berteaux qu'il avait déjà vu hier soir. Il y a retrouvé outre M. Berteaux, MM. Delcassé, Steeg, Lebrun et Emile Constant, avec lesquels il a déjeuné. M. Monis poursuivra, dans le courant de l'après-midi, ses négociations et se rendra, à la fin de la journée, à l'Elysée, pour informer le président de la République, qu'il a accepté officiellement de constituer le nouveau Cabinet.

Le programme du nouveau ministère

Paris, 1er mars. — Un ami très intime de M. Monis et qui était visiblement son interprète a caractérisé comme suit les vues du cabinet :

Politique de laïcité sans épithète, maintien des droits de la société civile, consolidation des conquêtes laïques, respect des droits de la conscience, opposition à toute mesure de persécution religieuse, politique de fraternité sociale, représentation proportionnelle avec apparentement, intervention des compagnies en faveur des cheminots, repression du sabotage, rétroactivité des retraites des cheminots, modification aux projets Briand sur l'organisation des services publics et le conseil d'arbitrage. La partie concernant la suppression du droit de grève disparaît. Maintien de l'arbitrage obligatoire. Le choix seul de M. Cailloux pour les finances indique les vues du cabinet au sujet de la réforme fiscale.

M. Poincaré décline définitivement l'offre de M. Monis

Paris, 1er mars. — Vers quatre heures, on apprend que M. Poincaré a définitivement décliné les offres qui lui avaient été faites ce matin. Il aurait subordonné son acceptation à l'entrée de M. Millerand dans le cabinet. M. Monis l'arrêta dès les premiers mots : Non, pas Millerand, je ne le prendrai à aucun prix. Sur cette réponse qui montre nettement le caractère combiste de la combinaison, l'entretien a pris fin.

En descendant de chez M. Poincaré, M. Monis est allé chez M. de Selves à qui il va, pense-t-on, offrir les affaires étrangères.

M. de Selves ministre des Affaires étrangères

Paris, 1er mars. — *(Par priorité).* — On nous téléphone du Sénat que M. de Selves aurait accepté les affaires étrangères.

On annonce que M. de Selves a refusé

Paris, 1er mars. — Contrairement au bruit qui circule dans les couloirs du Sénat, on dit à la Chambre que M. de Selves aurait refusé le portefeuille des affaires étrangères. M. Monis, dans ces conditions, l'offrirait à un ambassadeur. M. Lebrun ayant également refusé les travaux publics, M. Monis qui veut s'assurer la collaboration d'un membre de la gauche démocratique songerait à M. Sybille ou à M. Lhôpiteau.

Paris, 1er mars, 5 h. 05. — Le refus de M. de Selves de faire partie de la combinaison Monis comme ministre des affaires étrangères est confirmé.

M. Caillaux

M. Caillaux a déclaré qu'il ne voulait pas de sous-secrétaire d'Etat aux finances.

M. Malvy serait pourvu d'un sous-secrétariat, celui des cultes.

M. Delcassé au ministère de la Marine

M. Delcassé s'est rendu, mercredi matin, au ministère de la marine, où il a eu une conversation des plus cordiales avec l'amiral Boué de Lapeyrère.

Une contravention

Mercredi matin, place d'Iéna, alors que M. Monis se rendait en auto chez M. Poincaré, après avoir rendu visite à M. Ribot, le chauffeur de sa voiture s'est vu arrêter par un agent du service des voitures et dresser procès-verbal pour excès de fumée.

M. Monis et la personne qui l'accompagnait, durent descendre de voiture pour parlementer, de façon à pouvoir continuer leur route.

Au Sénat

A trois heures, seulement, quelques sénateurs commencent à arriver au Luxembourg